

Compte rendu de la séance du 11 avril 2023

Présents : Parvé E, Bouju S, Gavazzi D, Vinot T, Tisserant B, Jolé M, Aubry O, Bontems D, Renard M

Absents ayant donné procuration ; Haite A donné procuration à Parvé E

- 1) Election du secrétaire de séance : S Bouju élu à l'unanimité
- 2) Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 20 mars 2023, en l'absence de remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.
- 3) Demande de subventions coopérative scolaire année 2023.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité l'attribution de 20.00 € par élève pour la coopérative scolaire.

Soit 23 élèves scolarisés.
- 4) Taux de promotion pour les avancements de grade
Suite à l'avis favorable du comité technique du 30 mars 2023, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avancement de grade de Daniel Thaller.
- 5) Budget communal

5.1 Vote du compte administratif - menil belvitte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence d'Emmanuel Parvé délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		63 781.85		191 878.95		255 660.80
Opérations exercice	62 741.72	26 640.24	231 790.19	267 261.62	294 531.91	293 901.86
Total	62 741.72	90 422.09	231 790.19	459 140.57	294 531.91	549 562.66
Résultat de clôture		27 680.37		227 350.38		255 030.75
Restes à réaliser	101 636.00	55 740.00			101 636.00	55 740.00
Total cumulé	101 636.00	83 420.37		227 350.38	101 636.00	310 770.75
Résultat définitif	18 215.63			227 350.38		209 134.75

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Après retrait de M le maire le CM vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jour, mois et an que dessus.

5.2 Vote du compte de gestion - menil belvitte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des

mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - menil belvitte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 227 350.38

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	191 878.95
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	42 666.41
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	35 471.43
Résultat cumulé au 31/12/2022	227 350.38
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	227 350.38
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	18 215.63
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	209 134.75
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jour, mois et an que dessus.

5.3 Vote du compte de gestion - menil belvitte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Emmanuel PARVE.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jour, mois et an que dessus.

5.4 Vote des taux des impôts directs locaux.

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires,

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

- - -

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 10 voix.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUIT CORRESPONDANT
Foncier bâti	163 000	35.08 %	57 180
Foncier non bâti	26 400	16.25 %	4 290
Taxe d'habitation	20 934	19.24 %	4 028

TOTAL 65 498 Euros

5.5 Vote du budget primitif - menil_belvitte

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Menil sur Belvitte,

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Menil sur Belvitte pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 729 422.23 Euros

En dépenses à la somme de : **729 422.23 Euros**

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	235 327.72
012	Charges de personnel, frais assimilés	92 300.00
014	Atténuations de produits	10 100.00
65	Autres charges de gestion courante	41 500.00
66	Charges financières	850.00
67	Charges exceptionnelles	1 300.00
022	Dépenses imprévues	5 000.00
023	Virement à la section d'investissement	54 310.51
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 098.00
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		441 786.23

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	64 900.00
73	Impôts et taxes	73 392.00
74	Dotations et participations	64 359.48
75	Autres produits de gestion courante	30 000.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	209 134.75
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		441 786.23

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	4 000.00
21	Immobilisations corporelles	127 636.00
23	Immobilisations en cours	144 000.00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 000.00
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		287 636.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	158 040.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 291.49
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	18 215.63
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	54 310.51
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 098.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	27 680.37
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		287 636.00

Adopte à l'unanimité

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jour, mois et an que dessus.

6) Budget foret

6.1 Présentation et vote du compte administratif - foret menil belvitte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de PARVE Emmanuel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		227 524.63		179 979.06		407 503.69
Opérations exercice			12 737.57	33 262.83	12 737.57	33 262.83
Total		227 524.63	12 737.57	213 241.89	12 737.57	440 766.52
Résultat de clôture		227 524.63		200 504.32		428 028.95
Restes à réaliser						
Total cumulé		227 524.63		200 504.32		428 028.95
Résultat définitif		227 524.63		200 504.32		428 028.95

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Après retrait de M le Maire le CM vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jour, mois et an que dessus.

6.2 Vote du compte de gestion - foret menil belvitte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PARVE Emmanuel

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jour, mois et an que dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement - foret menil belvitte

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur PARVE Emmanuel

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 200 504.32

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	179 979.06
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	20 525.26
Résultat cumulé au 31/12/2022	200 504.32
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	200 504.32
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	200 504.32
B.DEFICIT AU 31/12/2022	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jour, mois et an que dessus.

6.3 Vote du budget primitif - foret menil belvitte

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 de la Commune de Ménéil sur Belvitte,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
DELIBERE ET DECIDE :**

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Ménéil sur Belvitte pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 458 320.95 Euros

En dépenses à la somme de : 458 320.95 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	230 496.32
66	Charges financières	300.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		230 796.32

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	30 292.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	200 504.32
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		230 796.32

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	227 524.63
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		227 524.63

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	227 524.63
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		227 524.63

Adopte à l'unanimité

Fait et délibéré à MENIL SUR BELVITTE, les jour, mois et an que dessus.

Points divers :

* Invitation pour le vendredi 12 mai, à l'inauguration de la Maison du territoire reçue par l'ensemble des conseillers municipaux.

* Présentation du Festival Drôles de Zigotos.

*Le maire fait part d'un courrier anonyme concernant le nouvel emplacement de la cabane des Chasseurs : ce sujet a déjà fait l'objet d'une validation lors du dernier conseil municipal avec la présentation d'un avenant au bail de chasse.

Séance levé à 22h06

Le secrétaire de séance

Le maire.